

LE PARCOURS DE VIE, UN CONCEPT POLYSÉMIQUE ?

Pierrine Robin

ERES | « Les Cahiers Dynamiques »

2016/1 N° 67 | pages 33 à 41

ISSN 1276-3780

ISBN 9782749253367

Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://www.cairn.info/revue-les-cahiers-dynamiques-2016-1-page-33.htm>

Pour citer cet article :

Pierrine Robin, « Le parcours de vie, un concept polysémique ? », *Les Cahiers Dynamiques* 2016/1 (N° 67), p. 33-41.
DOI 10.3917/lcd.067.0033

Distribution électronique Cairn.info pour ERES.

© ERES. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Le parcours de vie, un concept polysémique ?

Vous avez dit « parcours » ? Qu'entendez-vous par là ? Parce que l'utilisation d'un terme n'est jamais neutre et parce qu'elle nécessite toujours d'en clarifier les contours, Pierrine Robin analyse les différentes significations attribuées à la notion de parcours ; une approche qui, même si les difficultés sont nombreuses, est à défendre d'un point de vue éthique parce qu'elle peut permettre aux enfants et aux jeunes d'être restaurés dans leur position de sujet.

Le parcours désigne « un chemin pour aller d'un point à l'autre¹ ». Il implique un début, une fin, et un périmètre plus ou moins vaste au sein duquel s'opère le déplacement. Étymologiquement, il vient de la racine latine *currere cursum* (courir), qui a servi de base au mot de cours, induisant l'idée de continuité. Mais, comme le rappelle Zimmermann², continuité n'est pas synonyme de linéarité ou de direction prédéterminée. Ainsi les chemins possibles du parcours restent ouverts. Le préfixe « per », qui signifie « de bout à bout », « à travers », mais aussi « au-delà » et « ailleurs », le suggère. La notion de parcours est de la même racine que *currus*, *cursus* et *curriculum*. Avec *currus* – le char – est véhiculée l'idée d'un moyen nécessaire au déplacement, au service d'une finalité. À *cursus*, le parcours emprunte l'idée d'un cheminement, au sens d'un chemin suivi et voulu, ce qui implique une volonté et une intention. Avec le *curriculum*, la synthèse du parcours de vie, il partage l'idée d'une restitution et d'une justification des choix réalisés et des espaces traversés ainsi que des moyens utilisés. Il implique donc un exercice réflexif qui se construit *a posteriori*.

Pierrine Robin est maître de conférences en sciences de l'éducation à l'université Paris-Est Créteil, membre du laboratoire interdisciplinaire de recherche sur les transformations des pratiques éducatives et des pratiques sociales (LIRTES).

1. Dictionnaire Le Petit Robert, édition de 1988, p. 1357.

2. B. Zimmermann, *Ce que travailler veut dire*, Paris, Economica, 2014, 2^e édition.

Un concept trait d'union

Si sa racine latine a sans doute été oubliée ainsi que ses significations, la notion de parcours a envahi le champ des politiques publiques. En Protection de l'enfance, la notion de parcours est très en vogue dans les discours politiques comme dans les textes législatifs et infra-législatifs. Preuve en est la note d'orientation du 30 septembre 2014 de la Direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ) sur la continuité des parcours des jeunes confiés ou encore la loi protection de l'enfant, adoptée en dernière lecture le 1^{er} mars 2016 à l'Assemblée nationale,

En Protection de l'enfance, la notion de parcours est très en vogue [...].

sur la sécurisation des parcours des enfants confiés. Dans les deux cas, le parcours est mobilisé sous la forme d'une injonction à la continuité et à la stabilité.

Le parcours est aussi un concept très usité dans la recherche en Protection de l'enfance, avec un développement conséquent de recherches sur les parcours de vie des enfants confiés³, même s'il n'est pas toujours explicitement défini. Les travaux menés montrent néanmoins des parcours d'enfants inféodés aux structures encadrantes, des enfants et des jeunes soumis et construits par des normes institutionnelles, voire dépouillés d'une individualité propre et finalement dépossédés de leur trajectoire de vie et des mots pour l'énoncer. Parallèlement, d'autres auteurs analysent les changements à l'œuvre dans les actions publiques et d'intervention sociale : ils mettent au jour un « renversement de la dette sociale⁴ », avec un accompagnement qui s'est transformé d'un travail sur autrui à un travail avec autrui, conduisant à une injonction à se raconter en contrepartie de l'aide⁵.

Cet engouement pour la notion de parcours, tant du côté de la pratique que de la recherche, conduit Zimmermann⁶ à évoquer « un concept trait d'union », entre catégorie de la pratique et concept sociologique. Mais l'union est trompeuse tant le concept de parcours peut être mobilisé par les politiques et les chercheurs dans des sens opposés. C'est donc aux différentes significations attribuées à la notion de parcours, tant du côté des politiques de l'enfance que des recherches,

3. E. Potin, *Enfants placés, déplacés, replacés : parcours en Protection de l'enfance*, Toulouse, érès, 2012.

4. I. Astier, *Les nouvelles règles du social*, Paris, Puf, 2007.

5. C. Negroni ; P. Cardon (sous la direction de), « Parcours de vie et approche biographique », dossier thématique du RT 22 de l'AFS, *Recherches familiales*, n° 10, 2013.

6. B. Zimmermann, *op. cit.*, p. 83.

que cet article s'intéresse, ainsi qu'à la polysémie à l'intérieur de ces deux champs. Cet article vise aussi à comprendre les difficultés spécifiques à concevoir et analyser les « parcours sous injonction⁷ » en Protection de l'enfance.

Une notion performative en politique

En politique, et notamment dans la politique de l'emploi, analyse Zimmermann⁸, la notion de parcours est mobilisée dans un contexte d'accroissement des incertitudes, où les trajectoires individuelles se font discontinues et les prises en charge plus complexes. La notion de parcours, employée comme une injonction, vise à renouer avec la continuité. En opposant la fluidité du parcours à la rigidité des statuts, la notion de parcours vise à restaurer le chemin de la continuité de l'expérience et des droits au-delà de la diversité des statuts endossés. C'est bien dans ce même sens qu'elle est mobilisée en Protection de l'enfance, notamment dans la note d'orientation de septembre 2014 du ministère de la Justice sur « l'organisation réussie de la continuité des parcours des jeunes confiés ». Cette note donne un sens très large à la notion de parcours, tout en tentant de la contextualiser au regard du dispositif d'intervention. Elle vise à limiter les « ruptures personnelles mais aussi institutionnelles » auxquelles les mineurs confiés peuvent être confrontés. Elle cherche à mieux « coordonner » les différentes institutions impliquées (Protection de l'enfance, Protection judiciaire de la jeunesse, santé, associations) au service des « besoins des adolescents » mais aussi de la « réussite de leur parcours singulier ». Il s'agit aussi de mieux prendre en compte « les ressources personnelles, familiales, et sociales » qui constituent « les leviers de leur propre cheminement » pour rendre les jeunes « acteurs de leur prise en charge ». Pour ce faire, le milieu ouvert « socle de l'intervention éducative » doit assurer « la continuité » et la « cohérence » du suivi. Il assure l'évaluation de la situation, perçue comme la garantie de l'adaptation de la prise en charge aux besoins du jeune « quelles que soient les étapes de son parcours ». Le milieu ouvert « accompagne le placement en assurant les liens en amont et en aval » et prend une part active dans la construction « du projet de sortie ». Il « pilote le projet d'insertion scolaire, sociale et professionnel ».

7. P. Robin ; N. Séverac, « Parcours de vie et dynamiques sociales chez les enfants et jeunes relevant du dispositif de Protection de l'enfance : les paradoxes d'une biographie sous injonction », *Recherches familiales*, n° 10, 2013, p. 91-102.

8. B. Zimmermann, *ibid.*

Partant de l'idée qu'il n'existe « pas de parcours type » et qu'il faut sortir de l'idée d'une « réponse graduée », cette note vise aussi « l'individualisation des parcours éducatifs » et la « diversification des réponses » des magistrats aux problèmes personnels des mineurs, avec « une mesure judiciaire d'investigation assouplie », « un panel de réponses développé du milieu ouvert au placement ». De nouvelles formes de coordination sont inventées avec la « plateforme support à l'amélioration des parcours » interinstitutionnelle et interdisciplinaire. Enfin, une plus grande coordination est prévue avec le conseil départemental, afin d'assurer « la cohérence et la continuité des prises en charge et des mineurs » et « un passage fluide et articulé d'un champ de compétence à un autre ».

Dans le champ de l'Aide sociale à l'enfance, le même mouvement est en marche, avec la loi du 5 mars 2007, et la loi de protection de l'enfant du 1^{er} mars 2016. Là aussi il s'agit de veiller à la sécurisation des parcours des enfants confiés et à leur continuité, en désignant par la loi du 5 mars 2007, le conseil départemental comme chef de file et garant de la continuité des parcours des enfants confiés, en renforçant l'évaluation, comme préalable à toute prestation, en élaborant un projet pour l'enfant, en diversifiant les mesures de prise en charge entre milieu ouvert et placement. La loi de protection de l'enfant prévoit la création d'une instance de gouvernance au travers du Conseil national de protection de l'enfance, la réécriture du projet pour l'enfant afin de rendre l'enfant acteur de ce projet, une poursuite de l'accompagnement avant

**[...] au-delà
de l'injonction
à « l'organisation
réussie de la
continuité »,
on observe
de fortes tensions
entre la visée
et ses déclinaisons
pratiques.**

et après le placement, un rendez-vous à la majorité pour faire le bilan de la prise en charge et envisager les suites et une plus grande fluidité dans les statuts des enfants confiés⁹.

Plus que des réponses recherchées, la notion de parcours, au sein de l'Aide sociale à l'enfance comme de la Protection judiciaire de la jeunesse, prend des allures performatives. Elle permet par l'artefact de l'injonction à la continuité et à la linéarité de traduire des événements discontinus en ensemble continu. Mais au-delà de l'injonction à « l'organisation réussie de la continuité », on observe de fortes tensions entre la visée et ses déclinaisons

concrètes, reposant principalement sur les pratiques des professionnelles et l'activation des mineurs concernés, pour leur réalisation. La tentative

9. G. Séraphin, « Protéger un enfant en accompagnant la construction de son parcours de vie. Les récents rapports « *Enfance/Famille* en perspective », *Journal des droits de jeunes*, Paris, n° 338-339, p. 47-63, novembre 2010.

est grande, dans le souhait de rendre les enfants et les jeunes acteurs de leurs parcours, d'aller vers leur plus grande responsabilisation. Cette responsabilisation concerne aussi les professionnels, « garant de la continuité des parcours ». Or pour bien des enfants et des jeunes, et aussi des professionnels, le parcours reste semé d'embûches et repose sur des débrouillardises. Le glissement du terme de « sécurité » vers le terme de « sécurisation des parcours » témoigne d'ailleurs d'un basculement d'un état définitif à un processus recherché, qui ne peut se décréter¹⁰.

Un concept heuristique et réflexif dans la recherche

Employé dans le champ de la recherche, le concept de parcours prend une tout autre signification. Contrairement à son appréhension institutionnelle, il permet d'être attentif tout à la subjectivité des individus, exprimée à travers des récits de vie¹¹ et aux contextes sociaux dans lesquels ils s'expriment. À l'opposé d'une conception linéaire et continue, le concept de parcours vise à appréhender les événements, les tournants, les arrêts, les ruptures, et les bifurcations. Il implique la continuité d'un cheminement vers un but mais sans préjugé d'une linéarité, puisque l'individu est soumis aux aléas de leurs supports. Loin d'en conclure à la responsabilité des acteurs, sommés de s'activer dans leur parcours, il permet de rendre compte des inégalités de supports dont disposent les individus, pour construire leurs chemins, selon leurs contextes de vie. Il met en intrigue des choix personnels mais aussi des non choix ou encore des choix contraints. Outre cette dimension de contextualisation, sa portée sociologique réside également, dans « l'activité de mise en cohérence et de justification qui scelle l'appropriation personnelle d'un parcours et sa justification pour autrui¹² ». En ce sens, le parcours présente une double dimension interactive et réflexive¹³ et peut être producteur de continuité par la mise en récit.

Dans ce champ également la polysémie est de mise. Plusieurs approches et concepts ont été développés pour analyser les données biographiques. Dans un article intitulé « Biographies, flux, itinéraires, trajectoires », Passeron¹⁴ différencie deux cadres théoriques pour l'analyse des données biographiques : l'un déterministe, l'autre interactif. Au sein du cadre interactif, Passeron identifie deux schémas : l'approche

10. B. Zimmermann, *op. cit.*

11. D. Bertaux, *Les récits de vie*, Paris, Nathan, coll. « 128 », 1997.

12. B. Zimmermann, *op. cit.*, p. 86.

13. B. Zimmermann, *ibid.*, p. 64.

14. J. C. Passeron, « Biographies, flux, itinéraires, trajectoires », *Revue française de sociologie*, XXXI, 1990.

bourdieusienne de la trajectoire et l'approche interactionniste de l'école de Chicago de la carrière de Becker¹⁵.

Cet état des lieux, analyse Zimmermann, laisse un espace vacant pour penser le parcours, qui se différencie tant de la trajectoire que de la carrière. En effet, la trajectoire suppose un chemin prédéterminé alors que la notion de parcours laisse ouverte la possibilité d'un chemin non linéaire, sans pour autant gommer les aspérités des structures sociales et institutionnelles. Comme la carrière, le parcours est un processus à l'articulation de l'individuel et du collectif. Mais à la différence du concept de carrière, le parcours laisse une place à la réflexivité des personnes sur elles-mêmes et à leur possible prise sur leur environnement. De plus, le concept de carrière suppose une gradation entre différentes

séquences hiérarchisées, avec une succession ordonnée des passages d'une position à l'autre, dans un système donné, validé par une autorité compétente, dimension pas nécessairement présente dans la notion de parcours. Tout en conservant ces aspects, « le parcours met par ailleurs l'accent sur une pluralité de rôles et d'identités possibles, sur les éventuels passages entre différents mondes (domestiques, professionnels et institutionnels notamment) et les positions sécantes entre eux¹⁶ ». Le concept d'itinéraire, quant à lui, évoque un chemin à suivre, avec des étapes de cheminement. Alors que l'itinéraire met l'accent sur les bifurcations, les moments charnières, le parcours s'intéresse aux interstices, à ce qui se passe entre les moments charnières, à la manière dont une personne va d'un point à l'autre. Le parcours porte sur le cheminement lui-même, sur ce qui se passe au cours du déplacement. Là où l'itinéraire a d'abord une fonction de balisage, le parcours engage les temporalités de l'expérience vécue et les formes même du déplacement.

De la difficulté mais aussi de la nécessité d'utiliser l'approche par le parcours en Protection de l'enfance

Si l'approche par le parcours de vie nous semble la plus heuristique, les difficultés méthodologiques et éthiques se posant aux chercheurs voulant réaliser des récits de parcours avec des enfants et des jeunes confiés sont nombreuses. En effet, il s'agit de recueillir une parole

15. H. Becker, *Outsiders. Étude de sociologie de la déviance*, Paris, Métailié, 1985.

16. B. Zimmermann, *ibid.*, p. 87.

« inaudible » et « non libre » d'acteurs « affaiblis par une catégorisation de l'action publique qui particularise et naturalise leur place dans l'espace social¹⁷ ». Comment rendre compte de récits d'enfants et de jeunes dont la parole est considérée comme illégitime, voire inintelligible ? Alors que l'impératif de la construction de soi interpénètre tous les espaces du champ social, comment appréhender les récits de vie des enfants et des jeunes confiés ?

Une première difficulté tient aux conditions sociales du témoignage. Comme le souligne Pollak¹⁸ à partir de l'étude de situations limites ou honteuses, « loin de dépendre de la seule volonté ou de la capacité des témoins potentiels à reconstituer leur expérience, tout témoignage tient aussi et surtout aux conditions qui le rendent communicable, conditions qui évoluent dans le temps et varient d'un pays à l'autre ». Tous les

[...] tout témoignage expose les enfants et les jeunes au sentiment de culpabilité, tout en offrant une réponse au besoin de réfléchir sur un passé traumatisant au nom de la maîtrise du présent.

témoins ont des chances inégales de témoigner. Témoigner suppose de se sentir socialement autorisé à le faire. Mais cela suppose surtout d'avoir pu préserver, malgré l'épreuve traversée, des ressources physiques, relationnelles et intellectuelles pour maintenir un sentiment de permanence de soi, en sauvegardant son intégrité physique et morale. De plus, les témoins d'expériences extrêmes ou limites sont souvent soumis à des sentiments ambivalents, marquant leur volonté mais aussi leur difficulté à témoigner. Tout témoignage les expose en effet à un jugement sur les actions passées porté par eux-mêmes et par ceux qui les écoutent. En ce sens, tout témoignage expose les enfants et les jeunes au sentiment de culpabilité, tout en offrant une réponse au besoin de réfléchir sur un passé traumatisant au nom de la maîtrise du présent.

Une seconde difficulté est liée aux conditions de recueil de cette parole. Comment recueillir des récits d'enfants et de jeunes ayant vécu tout au long de leur vie une multiplicité de situations d'entretien, habitués à répondre à une demande, à se conformer au modèle attendu, à constituer un projet même si ce dernier a un caractère factice ? L'innovation méthodologique semble être ici de mise.

17. J.-P. Payet, F. Giuliani, D. Laforgue (sous la direction de), *La voix des acteurs faibles*, Rennes, PUR, 2008, p. 9.

18. M. Pollak, *Une identité blessée*, Paris, Métailié, 1993, p. 165.

Une troisième difficulté tient à l'analyse des récits recueillis. Les récits des enfants confiés sont caractérisés par une très grande nuance dans leur énonciation, une absence de jugement, tant des contextes familiaux d'origine que des milieux supplétifs rencontrés. Pour Pollak¹⁹, cette absence de jugement est liée au fait d'avoir été exposé à des situations complexes et marque la tentative de maintenir un équilibre entre des contradictions et des tensions plurielles : « le fait de s'abstenir de tout jugement et la distance qu'elle prend par rapport à elle-même suggèrent que, tout comme l'ordre social, son sens individuel d'identité résulte de la gestion d'un équilibre précaire, d'une multitude de contradictions et de tensions ». Les récits des enfants et des jeunes confiés sont marqués par l'ambivalence des situations rencontrées, au point que l'ambivalence fasse partie intégrante du discours, du rapport à soi et aux autres. Ces récits complexes et ambivalents peuvent les exposer à des malentendus. En effet, « la cohérence et la continuité » sont communément perçues comme « les signes d'une mémoire crédible²⁰ ». Or ces récits, comme beaucoup d'autres récits d'expériences extrêmes ou limites, ne sont ni linéaires ni continus. Cela n'affecte en rien la crédibilité du récit mais témoigne des discontinuités subies dans les parcours de vie. Dans ce même sens, il serait un peu hâtif de rejeter ces récits au motif d'incohérences internes. À notre sens, ces incohérences sont moins la marque d'une non fiabilité du récit que des tentatives de résoudre des complexités et des ambivalences face à « la douloureuse hétérogénéité des instruments de référence identitaire, la multiplicité parfois contradictoire des points d'appui, des projets, des idéaux, et, plus généralement, des moyens par lesquels les individus se connectent à des collectifs²¹ ». En ce sens, Pollak souligne, « la cohérence de soi si indispensable au maintien dans le monde et pourtant si inégalement, et si difficilement accessible parfois selon les circonstances ». C'est pourquoi il est fondamental pour le chercheur d'analyser les effets des parcours institutionnels sur la construction des récits des enfants et jeunes confiés et leur possible mise en mots. Ainsi il s'agit moins de savoir si tous les enfants et les jeunes disposent des supports pour énoncer leur parcours mais plutôt de comprendre comment des supports et des trajectoires différentiels influent sur les modalités d'énonciation de soi.

19. M. Pollak, *ibid.*, p. 147.

20. M. Pollak, *ibid.*, p. 37.

21. M. Pollak, *ibid.*, p. 43.

Conclusion

Si les difficultés sont nombreuses, l'approche par le parcours biographique nous semble néanmoins à défendre d'un point de vue éthique. La perspective proposée ici soutient l'idée que l'approche biographique, revue au prisme de la notion de parcours, peut amener à penser sous un autre regard les effets de l'encadrement institutionnel sur les enfants et les jeunes confiés. Si la parole des enfants et des familles, en position d'usagers des services d'action publique, a longtemps été marquée par le sceau de la suspicion dans le champ politique, l'approche biographique dans la recherche peut permettre de sortir les familles et les enfants de leur statut institutionnel et normatif d'usagers de l'intervention publique dans la mesure où le récit de vie rend compte de l'imbrication forte entre les différentes sphères de la vie sociale des individus. Elle permet de rendre compte « des transmissions générationnelles, de la mobilité sociale, du mode de filiation, de la construction des identités, ainsi que des différents modes de l'échange²² ». De plus, la mise en mots du récit (la « mise en intrigue ») par les individus met en exergue, non plus seulement leurs manques, leurs failles, leurs faiblesses, mais leurs ressources, leur accomplissement, leurs rêves et leur imaginaire préservé, dans un contexte de contraintes et de violence symbolique²³. Ainsi l'approche par le parcours peut permettre aux enfants et aux jeunes interrogés d'être restaurés dans une position de sujet, sollicités par le chercheur pour dire le sens *a posteriori* d'événements discontinus et subis. Ainsi, comme a pu l'analyser Truc²⁴ à partir des travaux de Ricoeur²⁵, l'acteur qui a besoin de donner sens à son existence n'a pour seul recours que l'interprétation au temps présent du passé. La narration permet à l'individu qui n'est pas l'auteur de ses actions et dont il ne maîtrise pas les conséquences, d'en rester le coauteur par le sens. Le récit peut permettre alors à ces jeunes qui ont eu à subir de se voir imposer ouvertement des pans entiers de leur vie, de se positionner au moment de l'énonciation comme les narrateurs de leur propre histoire, dont ils sont seuls à conserver la mise en sens.

22. N. Sotteau-Léomant ; C. Léomant, « Itinéraires de vie d'usagers de la justice des mineurs », *Recherches familiales*, n° 10, 2013, p. 117.

23. C. Negroni ; P. Cardon (sous la direction de), « Parcours de vie et approche biographique », dossier thématique du RT 22 de l'AFS, *Recherches familiales*, n° 10, 2013.

24. G. Truc, « Une désillusion narrative ? De Bourdieu à Ricoeur en sociologie », *Tracés*, 2005-8, p. 47-67.

25. P. Ricoeur, *Soi-même comme un autre*, Paris, Le Seuil, 1990.